

Organisation	Avantages	Détails
<p data-bbox="181 140 448 209"><b>Mutualité St Michel 135</b></p> <p data-bbox="129 336 501 485"><b>Boulevard Anspach 111-115 1000 BRUXELLES Tél. : (02) 501 58 58 Fax : (02) 501 58 38</b></p>	<p data-bbox="539 140 896 172"><b>Accompagnants à l'hôpital</b></p>	<p data-bbox="987 140 2027 248">Intervention de 6,20 euros par jour pour les frais de la personne qui loge dans la chambre du patient, 15 euros par jour si c'est un enfant de moins de 18 ans qui est hospitalisé. Le nombre de jours par année civile n'est pas limité.</p>
	<p data-bbox="539 435 929 499"><b>Accompagnants maison d'accueil ou hôtel hospitalier</b></p>	<p data-bbox="987 435 2027 619">Intervention de 6,20 euros par jour dans les frais de logement dans une maison d'accueil ou un hôtel hospitalier. Cette intervention couvre jusqu'à 60 jours par année civile et s'applique pour deux accompagnants maximum par patient hospitalisé. Outre les soins infirmiers, chaque centre propose également des séances de kinésithérapie, un régime alimentaire adapté, des animations, etc.</p>
	<p data-bbox="539 635 761 667"><b>Activité sportive</b></p>	<p data-bbox="987 635 2027 1007">Intervention de 35 euros par personne et par année civile pour les frais d'inscription à une activité sportive. (y compris bébés nageurs et psychomotricité) ÉnéoSport : Fédération sportive reconnue par la Communauté française de Belgique qui s'adresse particulièrement aux personnes âgées de 50 ans et plus. Plus d'infos au 02 246 46 73 AltéoSport: Fédération de sport pour personnes handicapées reconnue comme fédération multisports et multihandicaps particulièrement pour personne de 50 ans et plus. Plus d'infos au 02 246 42 28</p>
	<p data-bbox="539 1029 716 1061"><b>Acupuncture</b></p>	<p data-bbox="987 1029 2027 1166">Remboursement de 10 euros par prestation, maximum 50euros/an et par bénéficiaire. Plafond maximal de 50euros/an et par bénéficiaire pour la chiropraxie, l'acupuncture, l'ostéopathie, la mésothérapie et la diététique (pack bien-être)</p>
	<p data-bbox="539 1189 851 1220"><b>Adaptation du domicile</b></p>	<p data-bbox="987 1189 2027 1289">Conseils gratuits d'Ergothérapeutes sur un choix d'aides techniques. Elaboration d' un projet d'aménagement en fonction des besoins, capacités, habitudes de vie et de l'environnement.</p>
	<p data-bbox="539 1308 896 1340"><b>Aide familiale et ménagère</b></p>	<p data-bbox="987 1308 1948 1409">Aide à la vie quotidienne, nettoyage, repassage,... Tarif défini sur base des revenus du ménage via "Aide et Soins à domicile", réduction de 0,62euros/heure.</p>
	<p data-bbox="539 1428 694 1460"><b>Chiropraxie</b></p>	<p data-bbox="987 1428 1948 1497">Remboursement de 10 euros par prestation, maximum 50 euros/an et par bénéficiaire. Plafond maximal de 50euros/an et par bénéficiaire pour la</p>

	chiropraxie, l'acupuncture, l'ostéopathie, la mésothérapie et la diététique (pack bien-être)
<b>Convalescence</b>	Tarifs préférentiels dans les 3 centres partenaires: Domaine Ter Duinen à Nieuport, Domaine de Nivezé à Spa et Hoidonk à Zandhoven.
<b>Diététique</b>	Remboursement de 10 euros par prestation. Plafond maximal de 50euros/an et par bénéficiaire pour la chiropraxie, l'acupuncture, l'ostéopathie, la mésothérapie et la diététique (pack bien-être)
<b>Garde d'enfants malades</b>	Prise en charge totale de 10 jours de garde par an et par enfant, au-delà de ces 10 jours, un coût journalier maximal de 12 euros est garanti. Si les services partenaires sont complets, la MC intervient en outre sur la facture d'autres services à raison de max 25€/jour, max 10jours/an/enfant.
<b>Handicap répit</b>	Le court séjour offre la possibilité d'accueillir temporairement des personnes malades, handicapées et/ou en situation de soins palliatifs à domicile dans un établissement assurant soins médicaux et accompagnement, afin de laisser un peu de répit aux personnes qui prennent soins des malades. Intervention de 16,11 euros par jour. Durée du séjour: minimum 2 jours et maximum 30 jours par année civile.
<b>Homéopathie</b>	Remboursement de 25% du prix des médicaments prescrits avec un maximum de 125 euros par personne et par année civile.
<b>Hospitalisations</b>	Tous les membres bénéficient d'office d'une assurance hospitalisation : l'Hospi solidaire (Sans questionnaire ni examen médical, sans limite d'âge ni stage d'attente). Prise en charge des frais d'hospitalisation (excepté les suppléments d'honoraires et les suppléments de chambre) après l'application d'une franchise de 0€ pour les moins de 18 ans, 275€ pour une hospitalisation classique, 150€ pour une hospitalisation de jour et un maximum de 550€ de franchise annuelle.

<b>Location/Achat de matériel</b>	Tarifs avantageux sur les prix de location et de vente dans les magasins Proximité santé. Proximité Santé 49, rue Malibran à Ixelles. 02 644 51 31
<b>Logopédie</b>	Intervention de 10 euros par séance avec un maximum de 150 séances.
<b>Maladie grave et coûteuse</b>	Il n'y a pas de questionnaire médical à remplir au préalable pour l'assurance hospitalisation, donc toutes les maladies graves et coûteuses sont couvertes en cas d'hospitalisation. De plus, dans le cas de certaines maladies entraînant des coûts importants suite à l'hospitalisation, un remboursement complémentaire forfaitaire de 150€ est octroyé.(Hospi solidaire)
<b>Mésothérapie</b>	Remboursement de 10 euros par prestation, maximum 50 euros/an et par bénéficiaire. Plafond maximal de 50euros/an et par bénéficiaire pour la chiropraxie, l'acupuncture, l'ostéopathie, la mésothérapie et la diététique (pack bien-être)
<b>Mutas / World Assistance</b>	Assurance/assistance pour les séjours à l'étranger. Prise en charge des frais de soins de santé en vacances, assistance, couverture des étudiants en programme d'échange scolaire (zone). Franchise de 60€ (25€ pour les BIM) pour les coûts supérieurs à 200€. Numéro gratuit.
<b>Optique</b>	Pour les moins de 19 ans: Intervention de 25 euros tous les 10 ans. Pour les plus de 19 ans: intervention unique de 25 euros.
<b>Ostéopathie</b>	Remboursement de 10 euros par prestation, maximum 50 euros/an et par bénéficiaire. Plafond maximal de 50euros/an et par bénéficiaire pour la chiropraxie, l'acupuncture, l'ostéopathie, la mésothérapie et la diététique (pack bien-être)
<b>Plaines et séjours de vacances</b>	Plaines et séjours pour les enfants/jeunes organisés par la MC à des prix concurrentiels. Intervention jusqu'à 20€/an avant 18 ans ; jusqu'à 50€ pour les jeunes handicapés jusqu'à 21 ans. Pour les aînés, réduction sur les séjours organisés par Enéo pour les membres MC. Pour les personnes malades ou handicapées, réduction sur la cotisation annuelle d'Altéo qui organise des séjours en Belgique et à l'étranger. Pour les familles, réduction sur les séjours organisés par Intersoc. Réduction de 20% au centre de vacances de Massemble.
<b>Séjour en hôpital psychiatrique</b>	Couverture des frais résultant de l'hospitalisation dans un établissement psychiatrique, plafonnée à 450€/an ( Hospi solidaire)

<b>Séjour en maison de convalescence aiguë</b>	23,25€/jour maximum 30 jours/an (Hospi solidaire)
<b>Soins infirmiers</b>	le ticket modérateur est pris en charge jusqu'au plafond MAF (maximum à facturer).
<b>Soins médicaux et paramédicaux pour les enfants de moins de 7 ans</b>	
<b>Télé-Assistance Vitatel</b>	Intervention dans le prix mensuel de l'abonnement Vitatel. Prix: 11 euros/mois (au lieu de 17 euros). 6 euros par mois (au lieu de 12 euros) pour les bénéficiaires de l'Intervention majorée (BIM)
<b>Transport</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénévoles Altéo: accompagnement de personnes qui ont besoin d'aide dans leurs déplacements pour se rendre à une consultation médicale ou pour suivre un traitement. Une petite intervention forfaitaire est demandée par trajet. Plus d'infos au 02 501 58 15.</li> <li>• Minibus de Proximité Santé: Accompagnements à l'hôpital, pour faire les courses,.... Tarifs: 10 EUR/transport (aller simple ou retour simple) pour les membres de la MC Saint-Michel 5 EUR par demi-heure d'attente et/ou d'accompagnement Tarifs préférentiels pour les groupes</li> </ul> <p>Pour les transports vers un hôpital avec admission d'au moins 24 heures ou de transport à la sortie définitive de l'hôpital: Transport en ambulance : remboursement de 30% du montant de la facture avec un maximum de 50 euros par voyage. Transport en taxi : remboursement de 30% du montant de la facture avec un maximum de 20 euros par voyage. En cas de chimiothérapie: remboursement des frais de transport en cas de traitement par chimiothérapie : seule une quote-part personnelle de 8,50 euros par mois sera demandée au patient.</p>

<b>Vaccin contre le cancer du col de l'utérus</b>	Intervention de 25 euros par an par personne.
---	---